



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des relations avec les
collectivités territoriales et des
affaires juridiques**

Pôle environnement

La Roche-sur-Yon, le 2 novembre 2020

Dossier suivi par : Frédérique GOURMAUD
Tél. : 02 51 36 71 70
Mail : frederique.gourmaud@vendee.gouv.fr

Références à rappeler : FG n°2019/1556
dossier n°900054

Monsieur,

Par arrêté du 8 novembre 2019, je vous avais mis en demeure de respecter les dispositions de l'article 8.1.6 de mon arrêté d'autorisation n°15-DRCTAJ/1-317 du 28 mai 2015, en maintenant une distance d'éloignement de 10 mètres entre le stockage extérieur H23 et les limites d'exploitation, pour les installations que vous exploitez à ESSARTS EN BOCAGE, au lieudit « La Vallée ».

Lors de la visite d'inspection du 16 septembre 2020, l'inspecteur de l'environnement a constaté, pour la partie nord du stockage H23, le respect des distances d'éloignement préconisées dans l'arrêté d'autorisation susmentionné.

Cette constatation permet de lever la mise en demeure prise par mon arrêté du 8 novembre 2019.

Je vous signale que conformément à l'article L.171-11 du code de l'environnement, cette décision peut être déférée au tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes Cedex 01). Le délai de recours est de deux mois à partir de la date de la notification de la décision.

En revanche, la mise en demeure de mon arrêté du 2 janvier 2020 relative aux rejets atmosphériques des chaudières ne peut être levée, des écarts résiduels étant constatés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Préfet,
la secrétaire générale de la Préfecture
de la Vendée**

Monsieur le président directeur général de la
S.A.S. PIVETEAU BOIS
La Vallée - CS30111
Sainte-Florence
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE

Copie au :

- maire de ESSARTS EN BOCAGE
- chef de l'unité territoriale de La Roche-sur-Yon de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), inspecteur des installations classées

29 rue Delille
85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9
Tél. : 02 51 36 70 85 – Mail : prefecture@vendee.gouv.fr
www.vendee.gouv.fr


Anne TAGAND